



## Akuo Energy veut faire du crowdfunding pour énergies renouvelables



Le parc éolien Croix Benjamin sera le premier projet propos sur AkuoCoop (Crédits : [Akuo Energy](#))

Le producteur indépendant d' énergies renouvelables veut faire participer les consommateurs à ses projets, mais sans recourir aux plateformes existantes.

Décentralisées, proches des lieux de consommation, participants à l'aménagement des territoires... Très présents dans le quotidien des citoyens, les projets d'énergies renouvelables font particulièrement bon ménage avec le financement participatif. D'autant plus qu'elles répondent bien à la volonté croissante des Français de « donner du sens à leur épargne ».

D'ailleurs, aux côtés de plateformes dédiées ( Lendosphère , Lumo et Enerfip ) en pleine croissance, les sites généralistes de crowdfunding, à l'instar de Lendopolis, qui a annoncé début décembre le lancement d'une offre spécialisée dans les énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, leur réservent une place de plus en plus importante .

Préserver sa réputation

[Akuo Energy](#), n'entend pas passer à côté de cette tendance de fond. Avec un chiffre d'affaires de vente d'électricité de 170 millions d'euros, près de 2 milliards d'euros investis à fin 2016 et bientôt 1 gigawatt de capacité installée ou en construction dans le monde dans toutes les énergies renouvelables et même le

[Visualiser l'article](#)

stockage, l'entreprise revendique le premier rang parmi les producteurs indépendants français d'énergies renouvelables.

« Nous avons été les premiers du secteur en 2003 à lancer un SICAR (Société d'investissement à capital risque) avec Perfect Wind (cédé en 2006) et un green bond avec Akuo en 2013 », rappelle son fondateur Eric Scotto.

Mais pas question pour autant de courir un risque de réputation en passant par les plateformes existantes. « *On y trouve un peu de tout, des projets à toutes les phases de maturité, y compris très en amont au stade du développement, encore trop risqué* », souligne Eric Scotto. En effet, tous les parcs éoliens ou solaires en développement ne sont pas assurés de voir le jour.

Constate-t-on pour autant de nombreuses défaillances faisant courir le risque aux épargnants de ne pas récupérer leur mise ? Essentiellement à l'étranger, mais cela pourrait arriver également en France, en raison de la concurrence exacerbée que se livrent les plateformes pour attirer des projets. Akuo ne veut pas voir sa réputation entachée en étant associé à des pratiques peu recommandables telles que celles dénoncées il y a peu par UFC-Que Choisir (qui ne concernent pas particulièrement les énergies renouvelables).

Des prêts à 4% sur 4 ans

D'où la création d'une plateforme propriétaire baptisée AkuoCoop, qui ne proposera que des projets en construction voire en exploitation, dont Akuo seul porte la responsabilité tant technique que financière. Tous devront avoir été sélectionnés par un comité d'investissement indépendant et labellisés. Cela permettra à quelques partenaires plus petits de proposer leurs propres projets sur AkuoCoop.

« Mais il ne s'agit pas pour Akuo de transformer le crowdfunding en un business », affirme Eric Scotto, qui dit ne viser avec AkuoCoop que l'équilibre financier.

Pour un projet donné, les prêteurs peuvent investir un montant maximum de 2000€, dont le cumul ne peut dépasser le million d'euros, conformément à la réglementation en vigueur pour les IFP (intermédiaires en financement participatif). Le rendement proposé est de 4% net de commission, sur une durée de 4 ans. Il s'agit de prêts *in fine* : le prêteur perçoit chaque année des intérêts calculés sur la base de la totalité du capital investi, celui-ci n'étant remboursé qu'à l'issue de cette période. Pour les projets déjà en fonctionnement, un désinvestissement ponctuel d'Akuo Energy correspondant au montant levé permet à l'entreprise d'investir ailleurs sur des projets à un stade plus risqué.

Se rapprocher du client final

L'objectif de l'entreprise n'est évidemment pas financier. Ainsi, pour Croix Benjamin, le premier projet proposé, une ferme éolienne de 28 MW située dans les départements de l'Aube et de la Marne, la collecte vise 100.000 euros, à mettre en regard d'un investissement total de 50 millions d'euros. Il s'agit plutôt de favoriser l'acceptabilité des citoyens (notamment les riverains) vis-à-vis des projets renouvelables, notamment les parcs éoliens qui rencontrent parfois en France une forte opposition.

Sur fond de volonté croissante de s'approprier la production de l'énergie que l'on consomme (le stade ultime étant l'auto-consommation) et l'aménagement du territoire où l'on vit, Akuo affiche également sa volonté de se rapprocher du client final. Grossiste, l'entreprise vend aujourd'hui sa production à EDF. Demain, ce pourrait être directement à des clients industriels ou tertiaires, comme elle le pratique déjà aux États-Unis.



[Visualiser l'article](#)

Mais aussi à d'autres acteurs. On pourrait ainsi imaginer qu'Engie, qui propose depuis peu une offre d'électricité verte reposant essentiellement sur les garanties d'origine acquises sur le marché européen, puisse ainsi compléter sa propre production dans le cadre d'une offre plus ancrée dans les territoires où vivent ses clients. Ou encore qu'Akuo, déjà très intégré verticalement (depuis le développement de projets jusqu'à l'exploitation d'actifs en passant par leur financement et la construction), ne devienne également fournisseur d'électricité pour les particuliers.